

41.12.25



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Nombre en exercice : 39**

**Présents : 28**

**Votants : 35**

Date de la convocation : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, à dix-neuf heures trente – salle polyvalente- Commune de SAINT LEON sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

**PRESENTS (28): BARON : M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Mme Sophie RENAUD, BLESIGNAC : M. Jean François THILLET, CAMIAC ET SAINT DENIS : M. William TITE CAPIAN : M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE CREON : M. Pierre GACHET, M. Stéphane SANCHIS, Mme Fabienne IDAR, M. Manuel ROQUE, Mme Josette BERNARD, M. Alain ZABULON, M. Pascal RAUZY, Mme Lydie MARIN CURSAN : M. Ludovic CAURRAZE, M. Frédéric PAUL LA SAUVE MAJEURE : M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, LE POUT : Mme Ramona CHETRIT LOUPES : Mme Véronique LESVIGNES MADIRAC : M. Bernard PAGES SADIRAC : M. Benjamin AUDUREAU, M. Patrick LE BARS, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Cédric ANTON, SAINT GENES DE LOMBAUD : Mme Maryvonne LAFON SAINT LEON : Mme Nadine DUBOS suppléante de M. Nicolas TARBES VILLENAVE DE RIONS : M. Jean Marc SUBERVIE.**

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (07) : BARON : M. Olivier RIBEYROL pouvoir à M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, HAUX : M. Jérémy VAROQUI pouvoir à M. Alain ZABULON, LE POUT : M. Jean Luc JOYEUX pouvoir à Mme Ramona CHETRIT LOUPES : Mme Agnès TEYCHENEY pouvoir à Mme Véronique LESVIGNES SADIRAC : M. Patrick GOMEZ pouvoir à M. Patrick LE BARS, Mme Estelle METIVIER, pouvoir à Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, Mme Elodie PLAGNOT pouvoir à M. Cédric ANTON**

**ABSENTS (04) : CREON : Mme Mathilde FELD, HAUX : M. Romain BARTHET-BARATEIG, LA SAUVE MAJEURE : Mme Florianne DUVIGNAC SADIRAC : Mme Mélanie ARBULE-GUEYE,**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne Mme Lydie MARIN déléguée communautaire de la Commune de Créon secrétaire de séance.

**OBJET : ADHESION A LA MISSION COMPLEMENTAIRE A L'ASSISTANCE A LA FIABILISATION DES DROITS EN MATIERE DE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE PAR VOIE CONVENTIONNELLE.**

Vu la délibération DE-00064-2024 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde en date du 18 décembre 2024, définissant son domaine d'intervention dans la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite.

Le Président rappelle que le service retraites du Centre de Gestion assiste régulièrement la collectivité dans la gestion des dossiers de retraites (contrôle des dossiers de mise à jour des comptes individuels retraites, des validations de services, de liquidations, ...) dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites assurée par celui-ci pour les collectivités qui lui sont affiliées.

Les dernières réformes de retraite imposent aux collectivités une gestion plus approfondie des comptes individuels retraite, ces dispositions provoquent une surcharge de travail au sein des services de la collectivité. Le service retraites du Centre de Gestion a la possibilité d'aider la collectivité territoriale adhérente au service en contrôlant les dossiers dans le cadre d'une délégation de gestion sur la plateforme multicomppte Pep's de la Caisse des Dépôts et Consignations et en accompagnant les actifs dans leur démarche dans le cadre d'un accompagnement personnalisé retraite (APR).

La collectivité doit simplement remettre au Centre de Gestion les justificatifs nécessaires au contrôle de leurs dossiers et à l'établissement de l'accompagnement personnalisé retraites.

Pour la bonne exécution de ces missions, le Centre de Gestion propose cette mission facultative complémentaire par voie conventionnelle en appelant une contribution financière globale et forfaitaire dont le montant est fixé en fonction du nombre d'agents CNRACL.

Pour notre collectivité comptant actuellement 8 agents CNRACL cette participation annuelle s'élève à 180 € (cent quatre-vingt euros) suivant la grille tarifaire en vigueur.

**Le Conseil Communautaire,**

Sur le rapport de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DECIDE**

- **d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite par voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**
- **de confier au service retraites du Centre de Gestion de la Gironde la délégation de gestion sur la plateforme Pep's (dénommée accès multi-compte) pour la gestion des dossiers des agents CNRACL et l'accompagnement personnalisé retraites (APR) pour les actifs CNRACL qui sont à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite**
- **d'autoriser le Président à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion.**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.**

**Monsieur le Président,**

\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la communauté de communes

\* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

\* informe que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

\* rappelle que depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet « télerecours citoyen » en suivant les indications disponibles sur : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus**

**Au registre sont les signatures**

**Pour copie conforme**

**Le Secrétaire de séance**  
**Lydie MARIN**

**Le Président de la Communauté de Communes du Crétonnais**  
**Alain ZABULON**